

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraisant les Mardis, Jeudis et Samedis.
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous étions certains d'avance que les organes de la presse anglaise et allemande finiraient par se rallier aux appréciations que nous n'avons cessé d'émettre sur le résultat final des conférences. Nos sentiments ne nous ont pas trompés. Tous les journaux de l'Autriche et de Londres reviennent de leurs espérances chimériques. « On assure, nous dit le *Wanderer*, que sur le 3^e point, les alliés persistent à vouloir renfermer les Russes dans la mer Noire, tandis qu'ils auraient le droit de passer à volonté le Bosphore et les Dardanelles. » — « Il est certain, dit à son tour la *Gazette de Breslau*, que les Puissances occidentales n'ont nullement pris en considération les propositions du prince Gortschakoff sur le 3^e point. Immédiatement après la 6^e conférence, le prince a fait partir pour Saint-Petersbourg une dépêche télégraphique dans laquelle il a demandé que l'empereur Alexandre modifiât ses instructions. Il est certain que le prince Gortschakoff fait tous ses efforts pour faire admettre la Prusse à la conférence, et on dit que les plénipotentiaires ont déclaré qu'ils ne pourraient consentir à discuter le traité de 1841, que dans le cas où la Prusse serait représentée dans les conférences. »

« On ne s'est pas encore mis d'accord, sur le 3^e point, dit également une correspondance envoyée de Vienne à la *Gazette de Spener*; il est même incertain qu'on se soit entendu sur les deux premiers. On assure, en effet, qu'il s'est manifesté, notamment sur le premier, relatif au protectorat sur les Principautés, des divergences qui ont empêché d'arriver à des conclusions positives, même sur les principes généraux, et qu'on s'est contenté « de formuler une rédaction provisoire, qui ne préjudicie en rien à la décision finale. »

On nous transmet, enfin, de Berlin, sous la date du 3 avril, ces aveux qui n'ont pas besoin de commentaires :

« Les détails plus précis que l'on reçoit sur la conférence de Vienne, prouvent l'on s'était trop hâté de concevoir des espérances pacifiques et que les parties belligérantes auront plus de peine à s'entendre qu'on ne le croyait. Ici, on ne considère même pas le voyage de M. Drouyn de Lhuys comme un indice de paix. »

Il est certain que la question de l'admission de la Prusse à la conférence de Vienne a été soulevée,

au sein même de la conférence, par le plénipotentiaire russe qui a proposé d'ajourner les négociations sur la révision du traité du 13 juillet 1841 jusqu'à ce que cette puissance fût représentée au congrès, vu que ce traité avait été conclu avec la participation de la Prusse. Les autres plénipotentiaires ont repoussé cette proposition comme n'étant pas de la compétence de la conférence. »

Notre correspondant, dont on a pu apprécier, dans bien des circonstances graves, les excellentes informations, ajoute :

« Il est connu que notre cour est tenue très-exactement au courant des intentions du cabinet de Saint-Petersbourg, et que l'on sait ici, mieux que partout ailleurs, ce que l'on peut attendre de la Russie. Or, toutes les nouvelles arrivées de Saint-Petersbourg, dans ces derniers temps, s'accordent à dire que l'Empereur a la résolution bien arrêtée de ne pas faire, sur le troisième point, d'autres concessions que celles qu'il a déjà faites. »

Quant au *Times* et aux autres feuilles anglaises, elles ne s'occupent plus que du siège de Sébastopol et des moyens les plus propres à imprimer un vigoureux élan à la guerre. Tout le monde rentre enfin dans vérité de la situation. — Havas.

On lit dans le *Morning-Post* du 3 avril :

« La nouvelle qui fait savoir qu'enfin le jour a été fixé pour la visite, si longtemps annoncée, de l'Empereur et de l'Impératrice des Français, à la cour britannique, a été accueillie par le peuple anglais, depuis les rangs les plus élevés de la société jusqu'aux classes les plus humbles, avec une satisfaction sincère. Napoléon III arrive de chez un grand peuple, au sein d'une grande nation, en des circonstances imposantes, qui se produisent rarement : il arrive au milieu d'une phase des affaires publiques, laquelle, par les embarras et les difficultés de la situation, ainsi que par l'immensité du résultat, est sans exemple dans l'histoire de son pays ou du nôtre. Il vient, par des rapports personnels d'une affectueuse courtoisie avec notre famille royale, cimenter l'heureuse alliance qu'ont fait naître les troubles de l'Europe. »

Il sera reçu comme un puissant monarque dont la sage administration a été récompensée par le bonheur de son peuple, qui, par son incomparable vigueur de gouvernement, a pacifié son pays, naguère en proie à l'anarchie, à su le faire monter

au premier rang parmi les nations continentales, et lui apprendre à faire servir sa puissante énergie et ses prodigieuses ressources à défendre les principes d'honneur international, à maintenir l'équilibre européen et à opposer une barrière à l'injustifiable agression du grand monarque du Nord.

« A peine a-t-il été élevé au trône de France, à peine a-t-il montré combien il était capable de gouverner, après avoir anéanti les sociétés secrètes, à peine avait-il inspiré la confiance à ses armées, imprimé une énergique impulsion à ses conseils, fait asseoir sur son trône impérial une épouse digne de son rang suprême, qu'une carrière nouvelle s'est ouverte devant lui. Il a eu à montrer au monde si son génie était aussi grand dans la politique extérieure que dans la politique intérieure. C'était là une redoutable épreuve, son bon ange a triomphé. Dans une heureuse et sage inspiration, il s'est déclaré pour la paix de l'Europe, il s'est prononcé contre l'esprit de conquête et a offert sa main à l'Angleterre, en faveur de la Turquie. Adviennent maintenant que pourra, dangers ou rudes épreuves, les deux grandes nations de la terre, à l'exemple des deux géans jumeaux, combattront envers et contre tous, pour la liberté du monde. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, mercredi 3 avril. — « Le général de Wedell est reparti pour Paris. »

« Lord John Russell et M. Drouyn de Lhuys ne se rendront pas à Berlin, malgré l'invitation qui leur a été adressée par le Roi. On parle ici d'un ultimatum concerté à Londres, pour mettre la Prusse en demeure de préciser sa politique. » — Havas.

Vienne, mardi soir. — « Il règne ici une grande panique, parce que l'on croit que la conférence a cessé ces travaux. Ils ne sont que suspendus jusqu'à lundi ou mardi prochain, jour où les ministres russes auront reçu leurs instructions. » — Havas.

Trieste, mercredi soir. — Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, en date du 26 mars. A cette date, tous les navires alliés qui se trouvaient dans le Bosphore se disposaient à rentrer dans la mer Noire.

L'ancien grand-visir, Mustapha, a été condamné à l'exil.

Les Français s'étant arrangés avec le gouverne-

FEUILLETON

UNE FORTUNE MYSTÉRIEUSE.

(Suite.)

Louise avait exigé qu'on fût matinal ; on s'était conformé à son désir. L'aspect de la campagne à six heures du matin offrait à Emma un spectacle tout nouveau, et Louise, s'abandonnant tout entière aux enivrantes sensations qui se pressaient dans son âme, lui faisait admirer les délicieux tableaux que déroulait sous leurs regards le réveil de la nature.

— Comment, lui disait-elle, ne pas demeurer en extase devant ce merveilleux travail de la création qui se renouvelle sans cesse, devant cette magnifique harmonie de tons et de couleurs qui charme les yeux sans les lasser jamais ? Regardez le long de cette haie d'aubépine, ces boutons qui se gonflent et qui élargissent lentement leur prison jusqu'à ce qu'ils la brisent ! Demain vous ne les trouverez plus : vous verrez, à leur place, la blanche fleur s'épanouir triomphante sur les débris de la verte enveloppe qui la cachait en la protégeant. Quoi de plus joli que ces gracieuses marguerites dont les coquetteries étoilées scintillent dans la prairie, et semblent vouloir rivaliser d'éclat avec les perles humides que la nuit a déposées sur chaque brin d'herbe ? — Oui, sans doute, ma chère, répondit Emma, c'est charmant, mais ça mouille les pieds. — Vous ne le sentiriez pas si, au lieu

de vos minces et élégants brodequins, vous aviez, comme nous autres campagnardes, de bonnes et solides chaussures. — C'est juste ! mais comment prévoir qu'on me fera lever à cinq heures du matin pour me promener dans la rosée ? — Eh bien, dit Georges avec quelque impatience, car les émotions enthousiastes de Louise avaient toutes un écho dans sa pensée, voici un sentier où vous pourrez marcher sans crainte. — Merci ! j'aime mieux cela.

Cette prosaïque réflexion de l'élégante Parisienne vint donner un nouveau cours aux idées, en les condamnant à descendre des hauteurs où les avait élevées l'admiration contemplative de Louise et du jeune homme. On chemina quelques instants en silence ; ce fut Emma qui le rompit la première.

— Ah ça, ma chère amie, reprit-elle, vous êtes devenue bien mystérieuse avec nous ! Vous savez pourtant quel intérêt nous prenons à tout ce qui vous touche, et vous ne nous parlez plus de rien. — Et de quoi voulez-vous que je vous parle ? — Comment, de quoi ? mais de ce qui devrait vous occuper exclusivement, puisque cela m'occupe, moi, que l'affaire ne concerne point. — Je ne vous comprends pas. — Oh ! dissimulée ! Vous prétendez me faire accroire que vous ne songez point à la demande en mariage que votre père vous a transmise devant nous il y a quinze jours ! — Ah ! dit Louise, vous pensez à cela ?

Et un oblique regard glissa furtivement sur la figure de Georges.

— Il me semble, répliqua la curieuse jeune fille, que la chose est assez importante pour que vos amis y pensent, et surtout pour que vous y pensiez vous-même. M. Brémont vous a-t-il dit le nom de votre député ? L'avez-vous vu ? Sa tournure, son visage, sont-ils supportables ? Est-il brun ou blond ? — Voilà bien des questions à la fois ! — Est-ce qu'elles vous paraissent indiscrètes ? — Eh ! mais ce serait possible. — Bon ! je devine : il est laid et il a des cheveux gris. — Vous croyez ? — A moins qu'il ne porte perruque, ce qui serait plus triste encore. — Décidément, ma chère Emma, le ciel, qui vous a douée si richement, ne vous a pas accordé le don de deviner. — Bah ! s'il était jeune et beau, vous nous l'auriez déjà dit ! j'en appelle à monsieur Georges, qui marche la tête baissée et qui a l'air de ne pas prêter à nos paroles plus d'attention que si nous parlions de l'empereur de la Chine. — Vous vous trompez, reparti le jeune homme, nul ne peut s'intéresser plus que moi à un aussi grave événement. Si je me tais, c'est que je ne pense pas qu'on doive arracher les confidences, il est souvent assez embarrassant de les recevoir ; c'est encore parce que j'ai pour habitude de ne donner des conseils que lorsqu'on m'en demande, et que, dans ce cas-là même, je trouve parfois prudent de m'en abstenir. — Merci de la leçon, monsieur le philosophe, mais il y a

ment ottoman pour construire, en deux ans, une caserne pouvant contenir 20,000 hommes, il leur a été fait, pour sept années, cession d'un bâtiment appartenant à l'Université.

Le Sultan doit aller à la rencontre de l'empereur Napoléon jusqu'à San Stephano, et il accompagnera l'Impératrice jusqu'au palais qu'elle doit habiter. A cette occasion, Abdul-Medjid a fait choix de quatre dames d'honneur.

On mande d'Athènes, à la date du 30 mars, que le général Gardikioti Grivas est mort.

Des brigands ont attaqué un convoi qui transportait des fonds appartenant au gouvernement et s'en sont emparés; pour réprimer ces attaques, on a envoyé deux navires avec des troupes alliées.

Le 16 mars, les commissaires anglais chargés d'acheter des chevaux en Asie, étaient arrivés à Trébizonde.

Par suite de l'amélioration de la température, la santé des troupes d'Anatolie est plus favorable. — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Constantinople, le 26 mars. — Les Russes ont fait, le 23, une sortie qui a été repoussée. Les Anglais ont perdu le colonel Kelly, du 34^e, le capitaine Browne, du 7^e, et le capitaine Vicass, du 37^e. Deux autres officiers ont été blessés et un troisième manqué à l'appel. Les Français ont perdu 300 hommes tués, blessés ou prisonniers. Le 23, leurs fusées, ont allumé des incendies sur deux points de Sébastopol. »

Vienne, mercredi matin. — « D'après le *Fremdenblatt*, les opérations des alliés auraient commencé. On dit qu'Omer-Pacha marche sur Vieux-Fort et que les Français vont entrer en campagne, tandis que les Anglais défendent le plateau, le chemin de fer et Balaclava. Des bruits vagues de victoire et de défaite des alliés sont en circulation. Une autre dépêche de Vienne donne en d'autres termes la même nouvelle. »

« Le *Fremdenblatt* donne les nouvelles suivantes qui, toutefois, méritent confirmation : Omer-Pacha, avec 24,000 Turcs, se serait avancé vers Vieux-Fort et aurait reconnu la position des Russes sur l'Alma. Son mouvement est appuyé par les alliés. Le général Canrobert menace les fortifications du mont Saponne et a pris le pont Starymort sur la Tchernaiâ. Lord Raglan défend le plateau, le chemin de fer, Kadikoi et Balaclava. »

Marseille, jeudi 5 avril. — Les derniers arrivages de Constantinople ont apporté les détails suivants sur l'affaire de la nuit du 23 au 24 mars, devant Sébastopol.

« Pendant cette nuit, le 3^e régiment de zouaves ainsi qu'un bataillon du 11^e de ligne se virent, tout-à-coup, assaillis par 12 bataillons russes. Une lutte corps à corps s'était engagée entre nos soldats et les Russes : on se frappait à coups de crosse de fusil, à coups de pierre, lorsque le général Autemarre arriva avec le 7^e et le 8^e léger. L'ennemi fut alors refoulé avec perte de 2,000 hommes hors de combat, dont 1,500 laissés sur le champ de bataille. Les Français ont, tant en morts que blessés, 600 hommes hors de combat. Le colonel Panim a reçu trois blessures, heureusement sans gravité. » — Havas.

M. Lélut vient de déposer son rapport sur le projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une taxe municipale sur les chiens.

Voici la nouvelle rédaction du projet adoptée par la commission et le conseil d'Etat; on remarque que la taxe devient obligatoire et que le chiffre en est fixé dans la limite de 1 fr. à 10 fr.

Article 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1856, il sera établi dans toutes les communes, et à leur profit, une taxe sur les chiens.

Art. 2. Cette taxe ne pourra excéder 10 francs, ni être inférieure à 1 franc.

Art. 3. Des décrets, rendus en conseil d'Etat, régleront, sur la proposition des conseils municipaux, et après avis des conseils généraux, les tarifs à appliquer dans chaque commune.

A défaut de présentation de tarifs par la commune, ou d'avis émis par le conseil général, il est statué d'office, sur la proposition du préfet.

Art. 4. Les tarifs établis en exécution de l'article 2, pourront être révisés à la fin de chaque période de trois ans.

Art. 5. Un règlement d'administration publique déterminera les formes à suivre pour l'assiette de l'impôt, et les cas où l'infraction à ces dispositions donnera lieu à un accroissement de taxe. Cet accroissement ne pourra s'élever à plus du quadruple de la taxe fixée par les tarifs.

Art. 6. Le recouvrement des taxes autorisées par la présente loi aura lieu comme en matière de contributions directes. (Constitutionnel.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On nous écrit de Madrid, le 31 mars :

« On annonce la démission des commandants de la milice nationale qui, dans la réunion du 28, avaient demandé le renvoi de quelques-uns des ministres. Les démocrates et les progressistes avancés réunissent des signatures pour une adresse aux Cortès contre le projet restrictif de la milice. Les industriels refusent de la signer, comme étant les plus intéressés à la conservation de l'ordre. »

« Les nouvelles des provinces, reçues par le télégraphe, annoncent que partout règne la tranquillité. Le tirage pour la dernière levée a été suspendu pour huit jours à Barcelone, sur la demande des autorités locales qui désirent réunir auparavant les fonds nécessaires pour racheter les jeunes gens tombés au sort. En tous cas, la levée aura lieu sans opposition. » — Havas.

— Madrid, mercredi 4 avril. — « Les Cortès continuent la discussion des amendements du projet de loi sur la milice nationale. La séance finira probablement très-tard, et l'on pense que presque tous les amendements seront repoussés. » — Havas.

ANGLETERRE. — Londres, jeudi 5 avril. — La banque d'Angleterre a réduit son escompte de cinq à quatre et demi pour cent. — Havas.

FAITS DIVERS.

A la première de ses conférences dans l'église métropolitaine de Paris, le R. P. Félix a dit quelques mots sur l'observation du dimanche; nos lec-

teurs nous sauront gré d'en trouver ici la reproduction textuelle.

L'éloquent orateur, stigmatisant les prévarications contemporaines et énumérant les grandes iniquités des temps modernes, s'est écrié :

« Ces iniquités, quelles sont-elles?... Ah! Messieurs, depuis longtemps j'attendais l'heure pour dire cette parole du haut de cette chaire : *la violation publique et universelle du saint jour du Seigneur* : la plus solennelle prévarication dans un siècle où il y en a tant!... Tout à l'heure, quand vous sortirez de la maison de Dieu, vous, observateurs religieux du saint jour du Seigneur, prenez garde, je vous prie, peut-être la poussière du travail va tomber comme une injure sur ce vêtement de fête qui dit à qui vous voit passer, que c'est le jour de Dieu!... Regardez à droite et regardez à gauche, dans vos rues, dans vos places publiques, dans les ateliers, partout, que verrez-vous? la prévarication contemporaine disant à Dieu, sous vos regards : *Tu as beau commander, nous ne l'obéirons pas!* Entendez-vous le bruit de la cité? Et le marteau qui frappe, et le char qui roule, et la scie qui crie, et le mur qui croule, et l'enclume, qui relentit, tout prend voix pour vous dire : ils se sont moqués du saint jour du repos : *Deriserunt sabbata!*... Oui, l'opprobre des hommes est tombé sur le sabbat de Dieu, *sabbata conversa sunt in opprobrium*. Il n'y a plus de dimanche; le jour du Seigneur n'est plus; l'homme l'a dérobé; il n'y a plus que le jour de l'humanité sans autel, de l'humanité sans religion, de l'humanité sans Dieu, de l'humanité devenue à elle-même, à force d'oublier Dieu, sa religion et sa divinité!... »

« Et pour remplacer ce que rien ne remplace sur la terre, Dieu et l'observation de sa loi, que voyons-nous sous nos yeux?... La religion du *Dieu Mamon* : la passion de l'or, le culte de l'or, l'idolâtrie de l'or!... La religion du plaisir : la pratique des voluptés sensuelles, devenue non plus une faiblesse, mais un système; non plus un accident de la vie, mais un état normal de la vie, la vie elle-même, tombée du culte de l'esprit dans le culte de la chair... et puis, qu'y a-t-il encore, dans nos cités heureuses, pour remplacer la religion du vrai Dieu? Il y a le culte du dieu *Hasard*, la religion du jeu! le jeu immoral, qui renferme dans ses caprices des ruines, des crimes et des funérailles! le jeu cruel, qui suspend inhumainement une femme, des enfants, des frères et des sœurs sur l'abîme de la misère et même de l'opprobre.

« Le jeu homicide et antisocial, qui aboutit à faire de ses fortunés, des consommateurs égoïstes, et de ses victimes des anarchistes ou des suicides : misérables n'ayant plus d'autres ressources que de tuer la société pour échapper à la misère, ou de se tuer eux-mêmes pour échapper au deshonneur... »

« Voilà nos iniquités : et ce qui leur donne un caractère encore plus effrayant, c'est que ces péchés contre le ciel, sont des désastres pour la terre, et ces publiques insultes à Dieu, de publics attentats contre les hommes. Et l'on dit que Paris est l'impulsion de la France, la France l'impulsion de l'Europe, l'impulsion du monde... et j'entends dire que tout à l'heure, l'univers va venir pour nous regarder... Ah! prenons garde qu'en contemplant avec un légitime étonnement les miracles de notre génie, et l'exposition de notre industrie, il ne contemple

beaucoup à parier que je n'en profiterai pas. — Vous êtes libre. — Je l'espère bien. — Et ces conseils que vous n'aimez pas à prodiguer, reprit Louise, si je vous les demandais? — Je serais peut-être plus qu'un autre en état de les donner. — Pourquoi plus qu'un autre? — Parce que je crois connaître la personne qui aspire au bonheur de devenir votre époux. — En vérité? dit Emma. Voyez-vous le sournois qui n'en disait rien! — Mais ce n'est pas mon secret. Si le hasard me l'a fait découvrir, je ne suis pas pour cela le maître d'en disposer. — Au contraire! il vous appartient par droit de conquête, et ce sont ceux-là qu'il est amusant de raconter! On garde les siens... si l'on peut. — C'est à mon tour, répondit Georges en souriant, de vous remercier de la leçon. — Qui sera sans doute aussi inutile que la vôtre. — C'est probable. — Eh bien! interrompit Louise, puisque vous êtes plus instruit que je ne le supposais, que me conseillez-vous? — Je crois vous avoir dit que je m'abstiens souvent de répondre à une pareille question. — Bien, quand la chose n'en vaut pas la peine, ou quand il s'agit de gens dont le bonheur ne vous intéresse pas assez pour que vous desiriez influencer sur leurs résolutions; mais est-ce là votre situation vis-à-vis de moi? — Vous ne le pensez pas. — Je vous le demande. — Et si c'était tout le contraire? — Que voulez-vous dire? — Si je sentais qu'il me serait impossible de songer uniquement à vous, à votre avenir, et de vous donner un conseil dégagé de

toute préoccupation personnelle? — Alors vous auriez raison de vous abstenir, mais je n'admets pas qu'il en puisse être ainsi. — Si c'était vrai pourtant? — Comment cela? — Pourquoi mon cœur s'est-il serré douloureusement lorsqu'il a été question de votre mariage? — Vraiment? — Pourquoi, depuis cet instant, n'ai-je pas eu une autre pensée? Pourquoi cet homme qui demande votre main m'est-il devenu odieux? Pourquoi enfin le chagrin et l'envie ont-ils rempli mon âme quand s'est offerte à moi l'image de ce bonheur qu'il trouverait près de vous? — Voilà qui est étrange! — Pas tant que vous vous l'imaginez. — Mais il n'y a que deux sentiments exclusifs, comme la haine ou... l'amour qui puissent inspirer les idées que vous m'exprimez là. — Oh! bien certainement ce n'est pas la haine. — Et ce ne peut pas être... l'autre. — Qu'en savez-vous? Et que sais-je moi-même?

Par un mouvement instinctif, et sans qu'ils s'en fussent aperçus, ils avaient peu à peu baissé la voix en parlant. Emma, que la crainte de l'humidité forçait en ce moment à marcher devant eux, s'étonna de ne plus les entendre, et retourna la tête; mais elle remarqua sans doute dans les yeux et sur le visage de ses amis une expression inaccoutumée qui jeta subitement dans son esprit des pensées nouvelles et lui apporta ce que Bossuet appelle une *soudaine illumination*, car les paroles qu'elle se disposait à leur adresser s'arrêtèrent tout-à-

coup sur ses lèvres, et elle les enveloppa tous deux d'un long regard en murmurant : « Tiens! ce serait singulier! »

Est-il nécessaire que nous racontions au lecteur tout ce que Louise avait éprouvé en écoutant Georges, et les efforts qu'elle avait dû faire pour ne pas lui montrer sa joie? Ce qu'elle venait d'entendre, elle le savait déjà, mais quel triomphe pour elle de l'avoir amené à le dire! La pauvre jeune fille tâcha de comprimer les tumultueux élans de son cœur qui bondissait dans sa poitrine, et pourtant nous avons vu qu'elle ne put si bien commander à sa physionomie, que sa compagne ne saisis sur ses traits quelque chose de ses secrètes émotions.

Georges avait parlé sans projet, sans préméditation, s'abandonnant aux hasards de l'entretien, se laissant aller au courant qui l'entraînait. Surpris par les questions de Louise, il n'avait pas eu un seul instant l'idée de voiler ou de déguiser son âme, et les sentiments qu'elle renfermait s'en étaient échappés sans qu'il essayât de les combattre ou de les retenir. Georges était un de ces hommes auxquels répugne toute dissimulation, et qui, selon l'heureuse expression de Montaigne, marchent toujours *la front et le cœur ouverts*.

Un tacite embarras, dont chacun ressentait l'influence sans pouvoir s'y dérober, ne permettait guère que l'entretien se renouât tout de suite entre les trois amis : heureusement les aboiements des chiens vinrent les arra-

avec un étonnement plus légitime encore le prodige de notre impiété et l'exposition de nos iniquités. »
(*L'Observateur du dimanche.*)

— Un fait maritime assez singulier a eu lieu dernièrement dans la mer du Nord. La goëlette *Waterloo*, de Port-Madoc, capitaine Jones, a été coulée par une énorme baleine qui est venue, avec une impétuosité extraordinaire, frapper d'un coup de tête les flancs du navire, un peu au-dessous de la ligne de flottaison. Ce choc a déterminé une voie d'eau assez considérable pour forcer l'équipage à mettre les embarcations à la mer et à s'y réfugier. Une demi-heure après, le *Waterloo* sombrait à pic. L'équipage a été recueilli par un bateau pêcheur français, et débarqué à Calais.

Le *Shipping Gazette*, à qui nous empruntons ces détails, extraits du rapport même du capitaine, ajoute que le capitaine Jones adresse, pour son compte personnel et au nom de son équipage, ses remerciements les plus sincères aux pêcheurs français pour la cordiale assistance dont il a été comblé à Calais, où il est arrivé n'ayant ni vêtements, ni un penny vaillant, la grande embarcation, où il avait mis quelques objets de première nécessité, ayant coulé à la remorque du pêcheur français.

Maintenant, nous devons ajouter que le *Courrier du Pas-de-Calais*, en racontant l'arrivée à Calais du capitaine et de l'équipage du *Waterloo*, annonce que ce navire a coulé par suite d'un abordage avec un autre bâtiment.
(*Constitutionnel.*)

— On mande de Brousse, le 20 mars : « Les secousses du tremblement de terre deviennent plus rares, et tout porte à croire que nous serons bientôt délivrés du fléau. Chacun compte maintenant les pertes qu'il a faites : il est peu de familles qui n'aient à en déplorer. Le chiffre définitif des victimes est de 200 pour Brousse et de 500 pour les villages voisins. 20 Grecs, ensevelis sous les décombres, ont été brûlés par l'incendie qui s'est déclaré, le premier jour, dans le quartier de cette nation. Les khans, les mosquées, les bazars, qui faisaient l'ornement et la célébrité de cette ville, sont tous plus ou moins endommagés. L'on attend de Constantinople les fonds et les architectes nécessaires à leur restauration. Toute transaction est encore interrompue. Les nombreux ouvriers ruinés par la destruction des filatures de soie seront longtemps sans travail. »
(*Constitutionnel.*)

CHRONIQUE LOCALE.

On nous communique la pièce de vers qui suit, empruntée à un vieil ouvrage tourangeau. Nous les publions avec plaisir, parce qu'ils rappellent les vertus de Simon de Brézé, membre d'une ancienne famille, dont il est souvent parlé dans l'histoire locale.

HISTOIRE DES ARCHEVESQUES DE TOURS.

Dédié au bien heureux S. Martin III, Archevêque de Tours, par Ollivier Cherreau, Tourangeau.
A Tours, M. DC. LIV.

P. 71. Siècle XVI.

SIMON DE MAILLÉ.

Nostre Simon eut soin des ames et des corps,
Sans luy grand' quantité de pauvres fussent morts,
Vne grande cherté suruint dedans la France :
Son frere de Maillé gardoit en abondance,

cher à la gêne de cette situation en leur annonçant qu'ils arrivaient à la ferme.

XVII.

Les intelligents animaux dont les bruyants éclats de voix avaient signalé l'approche des visiteurs étrangers changèrent bientôt leurs avertissements en témoignages d'allégresse dès qu'ils eurent reconnu Louise, et leurs regards n'exprimèrent plus qu'un étonnement sans malveillance quand ils tournèrent en les flairant autour des inconnus qui l'accompagnaient.

C'était jour de fête à la ferme toutes les fois qu'y paraissait mademoiselle Brémont. Déjà une petite fille de cinq à six ans, que la curiosité, éveillée par les cris des fidèles gardiens, avait attirée hors de la maison, était venue coller contre la barrière son visage frais et joufflu, et elle s'était remise à courir joyeuse vers l'habitation en criant : « Maman ! maman ! c'est la bonne demoiselle ! »

A ces mots, tout fut en mouvement dans la rustique demeure. La matinale caravane qui se présentait sous le patronage de la jolie marraine, fut l'objet de la plus cordiale hospitalité. Les cadeaux de Louise, déployés sous les yeux de la famille, excitèrent des transports d'admiration et de reconnaissance. La fermière courut à la laiterie et au poulailler, elle prépara le déjeuner champêtre, et l'on dressa la table sous l'épais ombrage d'un marronnier, tout près de la maison, au grand con-

Comme un autre Joseph, du bled en ses greniers,
Dont il eust peu tirer grand' somme de deniers ;
L'Euesque l'alla voir, et luy dist : Mon cher Frère,
Au nom de Dieu soyez vn charitable Père,
Les membres du Seigneur s'en vont mourir de faim,
Il les faut secourir, ne soyez inhumain.
D'un regard fraternel, le cœur plein de clémence,
Respondit à Simon : j'employeray ma puissance :
De fait fit assembler de la ville et des champs,
Les pauvres du pays au jour que des Marchands,
Vindrent pour acheter, mais il leur fit entendre :
Pour mes bleds mes amis, je n'oserais les vendre,
Voilà d'autres Marchands dont j'ay compassion,
Je ne veux y toucher sans leur permission :
Je vais leur demander si je m'en dois deffaire.
Ils s'écrièrent tous, ô nenny nostre Père ;
Il fit moudre ses bleds, faisant la charité
Au pauvres tous les jours, durant cette cherté.
Nostre Dieu libéral, benin et adorable,
Voulut recompenser cet acte charitable :
Nostre Simon estoit au chasteau de Brézé,
Où Dieu le préserva qu'il ne fust écrasé,
Couché dans vne tour, quoy que bien peu fendue,
Renuersa celle mit entièrement fondue,
Vne poutre soutint miraculeusement
Qu'il ne fust enterré dessous ce bastiment :
Il sembla que ce fust de saintes jalousies
Du maistre au seruiteur, touchant les courtoisies :
Nostre Sauveur sauva son prelat du danger,
Son seruiteur Simon s'en voulut reueuger,
En chercha les moyens ayant cette habitude
De hayr à poison la noire ingratitude.
Etc.....

Ministère de la Guerre.

CHATEAU DE SAUMUR.

ZONES DE SERVITUDES.

DÉCRET IMPÉRIAL qui homologue les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes et des polygones exceptionnels des places de guerre et postes militaires y désignés.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, salut.

Vu les lois des 10 juillet 1891, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851, concernant les servitudes imposées à la propriété pour la défense de l'Etat ;

Vu notre décret d'administration publique du 10 août 1853, relatif au classement des places de guerre et des postes militaires, et aux servitudes autour des fortifications ;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Guerre ;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

Article 1^{er}. — Les plans de délimitation et les procès-verbaux de bornage des zones de servitudes et des polygones exceptionnels annexés au présent décret et visés et approuvés par notre Ministre de la Guerre, ainsi que les conditions particulières relatives à ces polygones, telles qu'elles sont relatées sur ces plans, sont définitivement arrêtées et homologuées.

Ces plans et procès-verbaux concernent les places et postes ci-dessous désignés :

CHATEAU DE SAUMUR (département de Maine-et-Loire).

Article 2^e. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat de

tentement des parasites emplumés qui vinrent sans façon se ranger au nombre des convives.

L'enfant nommé par Louise s'était réveillé ; on l'avait tiré de son berceau, et, placé sur les genoux de la blonde jeune fille, il répondait par un sourire curieux à des caresses inaccoutumées.

— Mon Dieu ! ma brave demoiselle, disait la bonne villageoise, comme il y a longtemps que nous ne vous avons vue ! Nous maudissions bien, je vous l'assure, ce vilain Paris où vous êtes restée six grands mois, de bon compte. — Je regrettais aussi de ne pas vous voir, ma chère Madeleine, ainsi que mon joli petit filleul. — Quelquefois, le soir, en causant avec mon homme, je lui parlais de vous, et je lui faisais part de mes craintes. — Quelles craintes ? — Pardine ! la peur que vous ne soyez perdue pour nous. — Et pourquoi cela ? — Parce qu'un de ces quatre matins vous vous marierez. Vous épouserez un riche monsieur de la ville, qui vous gardera l'hiver à Paris et vous emmènera l'été dans quelque beau château. Alors vous n'aurez plus de temps pour la pauvre petite ferme où votre présence cause tant de joie. — Oh ! soyez tranquille ! je n'oublie pas ainsi mes anciens amis. — Vrai, ma chère demoiselle, vous devriez prendre un mari dans les environs, quelqu'un qui connaîtrait le pays et qui aurait du plaisir à y venir avec vous ; ça lui serait agréable, bien sûr, de voir comme vous y êtes aimée et bénie !

la Guerre est chargé de l'exécution de présent décret.

Fait à Paris, le 20 janvier 1855.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, Signé : VAILLANT.

Pour extrait conforme :

Le Colonel Directeur des Fortifications,

Signé : GOURY.

Pour copie conforme :

A Saumur, le 28 Mars 1855,

Le capitaine du Génie en chef, W. ROMILLY.

Pour copie conforme :

Le Maire de Saumur, RAGUIDEAU, adjoint.

AVIS.

Les propriétaires des constructions comprises dans les zones de servitudes du château de Saumur, sont invités à venir, dans les 3 mois à partir du 5 avril 1855, faire constater à la Mairie de Saumur, sur un registre à ce destiné, que lesdites constructions remontent à une date antérieure à l'année 1821, afin d'avoir droit à une indemnité en cas de démolition de ces constructions par le département de la Guerre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 avril 1855,

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous publierons dans le prochain numéro le rapport du général Canrobert sur la glorieuse affaire du 23. Il est trop long pour que nous puissions le reproduire ce matin.

Madrid, jeudi 5 avril. — « Les Cortès ont rejeté, hier soir, à la majorité de 163 voix contre 50, le vote proposé par M. Vargès, alcade de Madrid, et membre de la minorité de la commission, contre le projet loi sur la milice.

» La séance a été orageuse. » — Havas.

Berlin, vendredi 6 avril. — « Le général de Wedell, qui était parti pour Paris, a reçu contre-ordre en route. Ses nouvelles instructions lui disent de se rendre directement à Luxembourg.

« Le colonel Ollberg, qui accompagnait le général pendant sa mission auprès de l'empereur Napoléon, a quitté Paris.

» Les nouvelles de Vienne sont moins pacifiques. » — Havas.

Le *Times* publie la dépêche suivante : « Vienne, 4 avril. D'après des avis dignes de foi, partis de Balaklava, le 29 mars, les opérations régulières des armées devaient commencer le 3 avril. »

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 30

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 94 15

BOURSE DU 6 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94 25

La brave fermière, en parlant de la sorte, ne se doutait pas de l'effet que produisaient ses paroles sur les trois personnes qui l'écoutaient. Georges était devenu rêveur, et Louise se sentit rougir sous le regard qu'Emma lui lança en l'accompagnant d'un sourire imperceptible. Pour cacher sa rougeur, elle se pencha vivement vers l'enfant qui jouait sur ses genoux et l'embrassa. Cependant tout le monde se taisait : Madeleine fut étonnée de ce silence.

— Pardon, Mademoiselle, dit-elle timidement, ça ne vous fâche pas, ce que je viens de dire ? — Et pourquoi, répondit Emma, notre chère Louise serait-elle fâchée d'une idée si naturelle, et qui prouve toute votre affection ? — Oh ! pour ce qui est de l'affection, elle peut y compter. — Et nous sommes garants qu'elle vous la rend bien ! Voyez comme elle est absorbée dans la contemplation de son filleul ! comme elle le couvre de ses regards et de ses caresses !... Mais, à propos, comment se nomme-t-il donc ce joli enfant ?

Cette question, si simple, en apparence, faite par Emma du ton le plus ingénu, était-elle exempte de toute intention maligne ? Louise ne le crut pas sans doute, car son embarras sembla redoubler, et elle attendit la réponse de Madeleine avec une anxiété qui n'échappa point à son amie. (*La suite au prochain numéro.*)

P. GODET, propriétaire-gerant.

A LOUER

Présentement,

Divers APPARTEMENTS, avec ÉCURIE, COUR, REMISE, très-convenables pour un pied-à-terre, situés cour d'Offard, en face de la visitation.

On pourrait avoir dans la maison une femme pour la cuisine et le ménage.

S'adresser à M. DUFAUX, propriétaire. (174)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE,

Dans une résidence agréable de l'arrondissement de Beaupreau.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat à Saumur. (175)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE BEAU DOMAINE

DES PETITS-MANS

SITUÉ AU VILLAGE DE PASSAY,

Commune de Saint-Martin-de-Souzay, (Deux-Sèvres), à 2 kilomètres de Montreuil-Bellay.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, vignes, vergers, prés, terres labourables et bois.

Contenance totale : 37 hectares 29 ares 78 centiares.

Conditions avantageuses pour la vente en détail.

Facilités pour les paiements.

S'adresser à M^{me} BALLU, Armand, propriétaire du domaine, y demeurant,

Ou à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (176)

A VENDRE

A l'amiable,

A 3 P. 0/0 NET DE LEUR REVENU,

DEUX

PIÈCES DE TERRE,

Situées commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, au canton de la Taille.

La première, contenant 6 hectares 64 ares 75 c., ci. . . 6 h. 64 a. 75 c.

Et la deuxième, contenant 4 hectares 3 ares 40 c., ci. 4 03 40

Total. . . 10 68 15

S'adresser, pour traiter, à M^e DUSOUL, notaire à Bourgueil, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (162)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION ET PAR PARTIES,

En l'étude M^e LEROUX, notaire

à Saumur,

Le dimanche 22 avril 1855, à midi, LES

BIENS IMMEUBLES

Ci-après, appartenant aux héritiers TASSE.

1^o Une MAISON et JARDIN, situés au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, ayant une superficie de 58 ares 29 centiares, et joignant au midi la route impériale de Nantes à Paris, au nord le chemin de fer, au levant M. Galleau, au couchant M. De Montlaur.

Cette Propriété sera divisée en 5 lots.

Le 1^{er} Lot, joignant M. De Montlaur, aura en façade 12 mètres, et en superficie 13 ares 07 centiares.

Le 2^e Lot, à la suite du précédent, aura en façade 14 mètres 20 centimètres, et en superficie 10 ares 96 centiares.

Le 3^e Lot, comprenant une partie de la maison, aura en façade 14 mètres 60 centimètres, et en superficie 11 ares 95 centiares.

Le 4^e Lot, comprenant une portion de la maison, aura en façade 15 mètres

40 centimètres, et en superficie 12 ares 12 centiares.

Le 5^e Lot, joignant M. Galleau et comprenant une portion de bâtiment, aura en façade 9 mètres 50 centimètres, et en superficie 10 ares 19 centiares.

2^o Un PRÉ et QUETIER, situés au Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 23 ares 35 centiares, joignant d'un côté la Levée, d'autre côté la Loire.

3^o Une petite MAISON, située au canton des Six-Ognons, commune de St-Lambert, consistant en deux chambres, un grenier et un cellier.

4^o Une MAISON, située à Saumur, montée du Château, indivise entre les héritiers Tasse et M. Mimeaux, consistant en deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier et cave, et joignant M. Guedon. (159)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le MARDI 17 avril 1855, à midi,

IL SERA VENDU,

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Par le ministère et en l'étude de

M^e DION, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-après désignés, savoir :

1^o La propriété de Grand-Bois, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, en un seul tenant, comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, et environ 26 hectares 84 ares;

2^o Un vaste terrain, propre à bâtir, situé à Saumur, rue d'Orléans, plus les constructions qui y sont élevées;

Ce terrain, qui a une façade de 14 mètres sur la rue d'Orléans, avec une sortie sur la rue Beaurepaire, contient 1,276 mètres carrés, et joint l'hôtel de Londres;

3^o Un beau clos de vigne rouge et blanche, appelé le Clos de la Charbonnière, situé au hameau de Pocé, commune de Distré, contenant deux hectares 32 ares 65 centiares, entouré de murs, avec une maison, placée à l'entrée du clos;

4^o Et le Clos de l'Hôpital, situé près Bourna, commune de Bagnoux, contenant environ 88 ares.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (146)

A VENDRE

DE SUITE,

A l'amiable,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Appelée la DOUBLARDERIE,

Située à Villebernier, composée d'une maison de maître fraîchement décorée, une maison de fermier et environ 1 hectare 55 ares de terre.

S'adresser pour traiter à M^e DION, notaire à Saumur. (155)

HOTEL DU BELVÉDER

A LOUER PRÉSENTEMENT,

- 1^o Rez-de-chaussée et entresol avec servitudes.
- 2^o Appartement complet au premier étage.
- 3^o Appartement complet au second étage.
- 4^o Plusieurs autres logements qui peuvent être exploités sans communauté avec les précédents appartements.

S'adresser à M. GALLEAU, propriétaire. (172)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BODIN FILS AÎNÉ,
SELLIER-CARROSSIER,

Vient de transférer son magasin en face de l'hôtel de Londres, dans la maison Tailhous, rue d'Orléans. Il fait tout ce qui concerne sa partie: tient sellerie, carrosserie, articles de voyage, boîtes à chapeaux pour dames, articles de chasse et fourrures. — Magasin de voitures neuves et d'occasion, en tout genre.

A LOUER

- 1^o PORTION DE MAISON, au 1^{er} étage, dans la maison ci-dessus, rue d'Orléans. — Elle peut servir de pied-à-terre, avec remise et écurie à deux chevaux;
 - 2^o UNE AUTRE MAISON, même rue, maison Lorain, plâtrier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cuisine, quatre chambres à feu, grenier, chambre de domestique et caves;
 - 3^o UN TRÈS-GRAND GRENIER au-dessus de sa grande remise, rue Neuve-Beaurepaire, près la maison Sartoris, plâtrier.
- S'adresser à M. Bodin fils aîné.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

ADJUDICATION

Le dimanche 15 avril 1855, à midi,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

1^o D'une maison, avec 86 ares 50 centiares de vigne, au Petit-Puy; Mise à prix. . . . 5,000 fr.

2^o D'une maison, rue de Fenet, n^o 111; Mise à prix. . . . 1,500 fr.

3^o D'une maison, même rue, n^os 161 et 163; Mise à prix. . . . 2,500 fr.

4^o D'une maison, même rue, n^os 181 et 183; Mise à prix. . . . 7,500 fr.

5^o D'une maison, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 17, en face la Cure; Mise à prix. . . . 3,500 fr.

6^o D'une maison, rue du Poits-Tribouillet; Mise à prix. . . . 7,500 fr.

7^o D'une grande remise, contenant de vastes magasins et ateliers; Mise à prix. . . . 20,000 fr.

Le tout appartenant aux enfants Bedeneau et situé à Saumur. (145)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le mardi 17 avril 1855, à midi, EN TOTALITÉ,

LA FERME

De la Chauvinière,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE M^{me} V^e LORY-HUARD,

Située à Villebernier, canton de Panvigne.

Cette ferme, exploitée par les époux Alleaume par un bail authentique, consiste en bâtiments de maître avec jardin et bâtiments d'exploitation. Plus environ onze hectares de terre labourables et prés, divisés en plusieurs morceaux.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. (130)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'Hôtel de Londres,

Situé à Saumur, rue d'Orléans,

Et exploité par M. SERGÉ.

Le bail de cet hôtel expirera le 1^{er} juillet 1865.

Le loyer est de 5,500 francs par an.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (160)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire

à Saumur,

Le dimanche 15 avril 1855, à l'heure de

midi,

LES BIENS IMMEUBLES,

CI-APRÈS,

Appartenant au sieur ROUJOUX, conducteur d'omnibus à Saumur :

1^o Une petite Propriété, située à Bagnoux, canton de la Pierre-Converte, consistant en une maison, écurie, jardin et morceau de vigne, le tout contenant environ 16 ares 50 centiares, renfermé de murs, et joignant des deux côtés Normand, d'un bout Bouvier, d'autre bout le chemin de Marnet;

2^o Une Maison, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, avec cave et cour renfermée de murs, joignant d'un côté la rue du Bourneuf, d'autre côté M^{me} Margain, d'un bout Chauviré, d'autre bout la grande route;

3^o Une Maison, située à Saumur, rue du Port-Chevalier, n^o 2, joignant au nord et au couchant M^{me} Tessié-Boutet. (148)

Etude de M^e BRY, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE,

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, ROUENNERIE, FAÏENCERIE ET CIBERIE.

Chiffre d'affaires important.

S'adresser audit M^e BRY, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mardi 10 avril 1855, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans l'ancien magasin de M. Vivien, situé à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 15, à la vente, aux enchères, de quantité de marchandises, à la requête de M. Kerneis, et en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce Saumur.

Il sera vendu :

Drap noir, satin noir, cuir-laine, castor, drap bleu et autres couleurs, pantalons fantaisie, hautes nouveautés, velours, treillis, coutils-fil, cotons, orléance, stoffs, lustrines, chamoises, madapolam, toiles, percaline, droguet, foulards, cravates et autres objets.

Toutes ces marchandises sont très-fraîches et d'un bon goût.

Les acquéreurs paieront comptant et cinq centimes par franc. (171)

MAISON,

A LOUER

Pour la St-Jean 1855,

Avec ou sans écurie et remise,

Située rue de l'Arche-Dorée,

Appartenant à M^{me} veuve Rousseau.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, demeurant même rue. (166)

A VENDRE

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A LOUER

Pour la St-Jean 1856,

UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 3, vis-à-vis le Café de la Paix, occupée par M. Fournier, cabaretier.

S'adresser à M^{me} veuve CAMIN, rue Cendrière. (77)

Saumur, P. GODET, imprimeur.